



Congés payés confondus avec jours de repos...

Par **LaFafita**, le **27/12/2018** à **21:34**

Bonjour,

Lorsqu'un employé de restauration rapide (dont les jours de congés, 2 hebdomadaires, changent chaque semaine), pose des jours de congés payés et que son employeur modifie systématiquement le planning de façon à ce que cela colle sur les jours de repos, est-ce légal?

Je m'explique. Si sur une semaine cet employé a 2 jours de repos et qu'il pose le 31 et 1er janvier comme jours de congés payés, le planning sort... avec 5 jours travaillés. Et les congés payés pris sont bien évidemment décomptés, de façon à ce que les jours de repos et de congés soient confondus !

L'employeur "fait le coup" systématiquement, surtout que il faut poser sa demande de congés payés quinze jours à l'avance, mais que les planning ne sortent qu'une semaine à l'avance, avec des jours de repos qui changent sans arrêt (mais toujours 2 par semaine).

merci!

Par **morobar**, le **28/12/2018** à **09:15**

Bonjour,

Mis à part que je n'ai pas bien compris le système, c'est l'employeur qui fixe exclusivement les

dates et jours de congés payés.

Bien sur cette prérogative exclusive est encadrée pour éviter les abus de droit, mais attention car j'ai l'impression que le litige porte sur le décompte des jours pris et non sur le planning.